

Guide planification culturelle

**Guide en appui
à la planification culturelle municipale,
aux politiques culturelles municipales et à la
promotion de la culture francophone en Ontario**

**Produit dans le cadre du projet
«Planification culturelle municipale»**

**Parrainé par :
L'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO)**

**Financé par :
Le Fonds d'investissement stratégique dans le secteur culturel (FISSC),
Ministère de la Culture de l'Ontario (MCO)
et
L'Entente Canada-Ontario sur la promotion des langues officielles**

Juin 2007

Table des matières

Remerciements	4
Avant-propos	5
Introduction	6
1. Contexte général en matière de planification culturelle et de politiques culturelles	8
1.1 Fondements et principes	8
1.2 Contexte canadien et international	10
1.3 Nouvelles tendances	11
2. Cadre de référence pour la planification culturelle municipale, les politiques culturelles municipales, et la promotion de la culture francophone en Ontario	14
2.1 Ministère de la Culture de l'Ontario	14
2.2 Loi sur le patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.18.....	14
2.3 Loi sur les services en français	15
2.4 Planification culturelle municipale	15
2.5 Politiques culturelles municipales.....	16
3. Étapes générales d'une planification culturelle municipale ou de l'élaboration d'une politique culturelle municipale	17
3.1 L'organisation de la démarche.....	17
3.2 L'analyse de la situation, le diagnostic et les orientations à privilégier.....	17
3.3 La consultation publique sur les orientations à privilégier	18
3.4 La rédaction du plan (ou de la politique).....	18
3.5 La validation et l'adoption du plan (ou de la politique)	19
3.6 La mise en œuvre et le suivi du plan (ou de la politique)	20
3.7 L'évaluation et le renouvellement du plan (ou de la politique)	20
4. Principes directeurs en vue de favoriser la promotion de la culture francophone en Ontario	21
4.1 L'affirmation de l'identité culturelle francophone	21
4.2 L'accès et la participation des citoyens francophones et anglophones à la vie culturelle francophone	21

5. Secteurs d'interventions en appui à la promotion de la culture francophone en Ontario	22
5.1 La revitalisation des centres-villes.....	22
5.2 Les parcs et loisirs.....	22
5.3 La construction d'édifices (sportifs, professionnels, autres).....	22
5.4 Autres secteurs d'interventions relevés durant les forums	22
5.5 Le soutien aux créateurs et aux arts	23
5.6 Le soutien aux industries culturelles	23
5.7 La protection du patrimoine	23
5.8 La progression du réseau des bibliothèques municipales.....	23
5.9 L'éducation et l'animation culturelle.....	24
5.10 Le soutien aux musées	24
6. Prochaines activités à entreprendre par la communauté francophone pour passer à l'action en ce qui concerne la planification culturelle municipale	25
6.1 Lien avec le «Municipal Cultural Planning Partnership» (Ontario).....	25
6.2 Création de partenariats.....	26
6.3 Participation de la communauté francophone aux consultations publiques municipales en matière de planification culturelle ou d'élaboration d'une politique culturelle	26
7. Commentaires d'ordre général soulevés durant les forums.....	27
Conclusion.....	29
Références.....	30

Annexe A

Sources de financement potentielles pour des projets reliés au secteur culturel

Annexe B

Cartographie culturelle municipale - municipalités membres de l'AFMO (2007) : un résumé

Annexe C

Liste des participants le jeudi 22 mars 2007 à Kapuskasing

Annexe D

Liste des participants le jeudi 29 mars 2007 à Orléans (MIFO)

Remerciements

Merci aux personnes suivantes pour leur importante contribution :

Anita **B**runet-Lamarche
Nicole **F**ortier
Monica **G**attinger
Jacques **L**ortie
Réjean **N**adeau
Denis **P**ommainville
Marie-Hélène de **Q**uimper

Merci aux personnes suivantes pour leur participation spéciale :

Denis **B**érubé
Lynn **B**oileau
Chantal **B**oucher
Claudette **B**oyer
Yvon **C**ôté
Marie-Claude **D**oucet
Normand **F**ortier
Micheline **G**roulx
Jean-Yves **L**alonde
Gilles **L**aporte
Jim **M**angan
Michel **R**odrigue
Nicole **S**auvé
Murielle **T**urcotte

Merci aux participants aux Forums de Kapuskasing et d'Orléans (MIFO) :

Voir les listes jointes en annexe.

Merci à nos partenaires :

Le Ministère de la Culture de l'Ontario
Théâtre Action
L'Université d'Ottawa
Les Arts et la Ville (Gouvernement du Québec)
Le Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)
Le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) de l'Ontario
Le Centre régional de loisirs culturels Inc. (Kapuskasing)

Avant-propos

Le Guide en appui à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario s'inscrit dans le cadre d'une vaste initiative provinciale entreprise par le Ministère de la Culture de l'Ontario (MCO) dans le but d'appuyer les villes ontariennes qui souhaitent, à l'instar d'autres villes au Canada et dans le monde, placer la culture au centre du développement économique et social de leur communauté.

En 2003-2004, une série de forums connus sous l'appellation «Municipal Cultural Planning Forums» ont été offerts par le «Municipal Cultural Planning Partnership» (MCP) en collaboration avec le MCO en anglais, ayant comme objectif de permettre aux conseillers élus, aux fonctionnaires municipaux, ainsi qu'aux gens d'affaires, aux leaders communautaires et culturels, d'échanger des idées sur la planification culturelle municipale. Suite aux forums, le MCP a publié, en décembre 2005, un Plan stratégique 2006-2009^[1], disponible auprès de Mme Anita Brunet-Lamarche, conseillère régionale, MCO, à l'adresse courriel suivante : anita.brunetlamarche@ontario.ca.

En octobre 2006, le MCO a demandé à l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO) d'organiser des forums en français, grâce à des fonds disponibles sous l'Entente Canada-Ontario sur la promotion des langues officielles et le programme de Fonds d'investissement stratégique dans le secteur culturel (FISSC) du MCO.

Le projet comprenait trois volets :

- 1) Inventorier et analyser le contenu des politiques culturelles des villes membres de l'AFMO - étude effectuée en partenariat avec Théâtre Action. Un résumé des résultats de cette étude intitulée *Cartographie culturelle municipale – municipalités membres de l'AFMO* constitue l'Annexe B du présent Guide.
- 2) Élaborer le Guide en appui à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario.
- 3) Tenir deux forums francophones avant le 31 mars 2007.

Pour effectuer ce projet, l'AFMO s'est entouré de plusieurs partenaires comme, par exemple, le Ministère de la Culture de l'Ontario, Théâtre Action, l'Université d'Ottawa, Les Arts et la Ville (Gouvernement du Québec), le Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO), le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) de l'Ontario et le Centre régional de loisirs culturels Inc. (Kapusksing).
Ottawa, 2007

Introduction

Le présent guide est un outil dans le but de sensibiliser et d'engager les communautés francophones au niveau de la planification culturelle municipale et de l'élaboration de politiques culturelles municipales. Deux notions distinctes sont abordées dans le guide : la « planification culturelle municipale » et les « politiques culturelles municipales ».

En ce qui concerne la « planification culturelle municipale », le Ministère de la Culture de l'Ontario (MCO) décrit cette activité comme un processus :

- Horizontal qui fait disparaître les silos entre les divers secteurs d'une municipalité;
- Intégré qui pénètre toutes les sphères d'activités d'une municipalité;
- Inclusif qui comprend toutes les ressources culturelles;
- Continu qui concerne le développement des capacités de ses intervenants.[\[2\]](#)

Autrement dit, la « planification culturelle municipale » est un processus horizontal, qui intègre les éléments culturels à toutes les dimensions d'une municipalité, que ce soit au développement économique, à la revitalisation d'un centre-ville ou aux parcs et loisirs.

Une « politique culturelle municipale », de son côté, est une approche verticale, utilisée dans le but de consolider et d'appuyer le développement des arts, des industries culturelles, du patrimoine et des bibliothèques d'une municipalité.

Dans la réalité, tant la planification culturelle municipale que les politiques culturelles municipales contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la population d'une municipalité. Les deux sont interdépendantes, dans ce sens, qu'une bonne planification culturelle municipale créera le besoin d'appuyer le développement des arts, du patrimoine, des industries culturelles et des bibliothèques d'une municipalité, et vice-versa.

Le présent guide a été rédigé par l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO), en collaboration avec le Ministère de la Culture de l'Ontario, l'Université d'Ottawa et Les Arts et la Ville du Gouvernement du Québec.

La rédaction du guide s'inspire de plusieurs sources, notamment, du *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale* (2001), publié par le gouvernement du Québec, et du document intitulé *Cartographie des ressources culturelles et Trousse de planification culturelle* (2007), publié par le Réseau des villes créatives du Canada. Également, les discussions qui se sont tenues dans le cadre des deux forums, organisés en mars 2007, ont alimenté et validé les principaux éléments contenus dans le guide.

Les deux forums de sensibilisation et de consultation ont eu lieu, le premier, à Kapuskasing, au Centre régional de loisirs culturels Inc., en partenariat avec le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) et, le deuxième, à Ottawa, au Centre culturel d'Orléans, en partenariat avec le Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO). Les participants aux forums représentaient plusieurs groupes d'intervenants, à savoir, des conseillers élus sur le plan municipal, des fonctionnaires municipaux, des représentants de groupes provenant du secteur culturel francophone, des représentants de conseils scolaires francophones et d'autres institutions éducatives, ainsi que des représentants de regroupements de gens d'affaires.

Le guide comprend sept parties : 1) un contexte général en matière de planification culturelle et de politiques culturelles; 2) les grands éléments qui constituent le cadre de référence à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario; 3) les étapes générales d'une planification culturelle municipale ou de l'élaboration d'une politique culturelle municipale; 4) les principes directeurs en vue de favoriser la promotion de la culture francophone en Ontario; 5) les secteurs d'interventions en appui à la promotion de la culture francophone en Ontario; 6) les prochaines activités à entreprendre par la communauté francophone pour passer à l'action; et finalement, 7) les commentaires d'ordre général soulevés durant les forums.

Les parties 4 (principes directeurs), 5 (secteurs d'interventions) et 6 (prochaines activités à entreprendre), ont fait l'objet de discussions en ateliers lors des forums. Les résultats de ces discussions ont été intégrés dans la présente version du Guide. Les commentaires d'ordre général émis pendant les discussions ont également été intégrés dans la partie 7 du Guide.

1. Contexte général en matière de planification culturelle et de politiques culturelles

Cette section dresse un portrait général en matière de planification culturelle et de politiques culturelles. Tel qu'indiqué plus haut, la planification culturelle représente une approche *horizontale* en matière de planification municipale, accordant un rôle de premier plan à la culture (arts, patrimoine, industries culturelles, etc.) et cela, dans toute planification locale que ce soit au niveau des transports, du développement économique, de la revitalisation locale, et autres. Les politiques culturelles, quant à elles, représentent une approche *verticale* à la culture, où l'on développe des interventions gouvernementales qui visent appuyer la culture en soi.

Dans le texte qui suit, l'accent est d'abord mis sur les politiques culturelles (approche verticale). On commence par une description des fondements et des principes reliés aux politiques culturelles, suivie d'un survol du contexte canadien et international en matière de politiques culturelles. La troisième partie aborde quelques nouvelles tendances en matière de politiques culturelles, notamment, la contribution de la culture au développement économique et social. Cette tendance démontre un lien important entre les politiques culturelles, d'une part, et la planification culturelle, d'autre part, dans la mesure où la planification culturelle s'intéresse elle aussi à la contribution de la culture au développement économique et social. Dans cette dernière partie, on aborde également la place de la nouvelle francophonie.

1.1 Fondements et principes

Justificatifs des politiques culturelles :

Les politiques culturelles visent l'affirmation, la protection et le développement culturel d'une (ou des) société(s). Elles visent également l'accès et la participation des citoyens et des citoyennes aux arts, au patrimoine et aux industries culturelles. Plus récemment, tel que décrit à la section 1.3 plus bas, on retrouve également des interventions culturelles qui ont pour but d'appuyer le développement économique et social.

Historique et évolution des politiques culturelles :

Au Canada, les interventions gouvernementales dans le domaine de la culture remontent au 19^e siècle avec, par exemple, la création de bibliothèques et d'archives, ainsi que l'allocation de subventions gouvernementales pour appuyer la production et la distribution de produits culturels. Au Canada anglais, le souci d'Américanisation face à la puissance culturelle des États-Unis et le défi de développer et de maintenir une culture distincte au Canada, un pays vaste et peu peuplé, ont été et demeurent au centre des justificatifs qui animent les interventions culturelles publiques. Au cours de la première moitié du 20^e siècle, les interventions gouvernementales dans ce sens incluent la création de la Canadian Broadcasting Corporation / Radio-Canada, l'adoption de réglementation et l'allocation de subventions aux radiodiffuseurs et aux éditeurs en ce qui concerne le contenu canadien et la propriété étrangère. Au Canada français, notamment au Québec, les premières interventions culturelles visaient plutôt (et visent toujours) à appuyer et à protéger l'identité et la culture francophones dans un contexte culturel minoritaire (le Canada anglais).

Mais ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale qu'on retrouve des interventions culturelles plus ambitieuses, consolidées et développées au Canada. Le rapport final de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada (la Commission Massey) a recommandé en 1951 la mise en place d'un conseil des arts du Canada et des interventions culturelles publiques d'envergure. Ce rapport, jumelé avec des conditions fiscales

positives et une population plus affluente qui désirait un accès plus grand aux activités de loisir, a créé des conditions propices au développement des politiques culturelles au Canada.

Aux niveaux fédéral et provincial, on constate un développement substantiel d'interventions culturelles au cours de cette période d'après-guerre – la création du Conseil des arts du Canada et des conseils des arts dans presque toutes les provinces, l'élaboration de programmes de subventions et l'adoption de réglementation visant à appuyer et à protéger le développement culturel (arts, patrimoine, industries culturelles et bibliothèques), et ainsi de suite.

Depuis la Commission Massey, on peut diviser l'évolution des politiques culturelles en trois périodes. De 1950 à 1980, les politiques culturelles visent d'abord la démocratisation de la culture, c'est-à-dire, l'élargissement de l'accès aux produits culturels au plus grand nombre de citoyens et de citoyennes que possible, un accès qui avait été jusqu'à ce moment-là plutôt réservé aux élites. Vers les années 1980, on constate l'émergence du concept de la démocratie culturelle, la reconnaissance de la diversité culturelle et une place au sein des politiques culturelles pour des cultures minoritaires.

De 1980 à 1990, on est témoin de l'influence et de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de communication (les NTICs) sur les politiques culturelles (appui au développement de nouveaux médias d'expression et de transmission culturelles). Durant cette décennie, on voit également l'émergence du terme « industries culturelles » (industries d'édition, d'enregistrement sonore, de radiodiffusion, etc.) et une place grandissante à ces dernières au sein des interventions culturelles publiques.

De 1990 à nos jours, on remarque deux grandes tendances. D'abord, on constate une évolution de la notion « culture », allant d'un concept qui privilégie la place des arts et de la production culturelle au sein des politiques publiques à un concept plus anthropologique de la culture, qui englobe non seulement la production culturelle mais aussi les valeurs, les modes de vie et la culture dans le quotidien. Au cours de cette période, on constate également l'émergence d'une approche plus *horizontale* aux interventions culturelles, notamment, en reconnaissant la culture comme pouvant contribuer au développement économique et social d'une communauté (voir Section 1.3 plus loin). Ces deux développements favorisent une place grandissante à la participation culturelle des citoyens et des citoyennes au sein des politiques culturelles.

Secteurs et outils d'intervention :

Il y a trois principaux secteurs d'intervention culturelle : les arts (arts visuels, lettres, musique, arts de la scène, etc.), le patrimoine (les lieux et bâtiments historiques, les musées, les bibliothèques, etc.) et les industries culturelles (les industries de radiodiffusion, d'édition, de production audiovisuelle, de tourisme culturel, les festivals, etc.).

Les gouvernements se servent d'une panoplie d'outils d'intervention, incluant la distribution de prix et l'organisation de concours (Prix Trillium, Prix du Gouverneur Général, Prix du premier ministre de l'Ontario, etc.); l'allocation de subventions (aux créateurs, aux musées et aux galeries d'art, aux industries culturelles, etc.); des crédits d'impôts (notamment pour des productions culturelles, tels le Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne); la réglementation (lois patrimoniales, règlements en matière du contenu canadien, règles en matière de propriété intellectuelle, etc.); et, les sociétés d'états (Canadian Broadcasting Corporation / Radio-Canada, Centre national des arts, etc.).

L'une des spécificités du domaine culturel consiste à l'aspect « administration » des politiques culturelles. Par exemple, afin d'éviter l'ingérence politique lors des décisions en matière de subventions, de diffusion, d'achats d'œuvres d'art, et autres, le fameux principe de « arm's-length » est né, pour faire en sorte que ces décisions soient prises à distance des politiciens et politiciennes.

Spécificités au niveau municipal :

Quelques caractéristiques font en sorte que le niveau municipal se démarque des niveaux provincial et fédéral. D'abord, au niveau municipal, les bibliothèques jouent un rôle de premier plan quant aux dépenses publiques municipales reliées à la culture. Aussi, un accent important est mis sur le tourisme culturel (fréquentation des lieux patrimoniaux et des activités culturelles pour alimenter l'économie locale), sur la culture locale (par rapport aux cultures provinciales ou canadiennes) et sur la participation culturelle des citoyens et des citoyennes aux activités culturelles (fréquentation de bibliothèques, de festivals et participation à la vie culturelle locale dans son ampleur).

Enfin, étant donné leur statut constitutionnel, les instances publiques municipales ont moins recours aux outils législatifs et réglementaires pour atteindre leurs objectifs en matière de culture. Elles passent plutôt par la distribution de prix, l'organisation de concours et l'allocation de subventions publiques.

1.2 Contexte canadien et international

Contexte canadien :

Au niveau canadien, le gouvernement fédéral poursuit quatre objectifs principaux dans le domaine de la culture. Ainsi, le Ministère du Patrimoine canadien est responsable des interventions culturelles « qui font la promotion d'un contenu canadien, encouragent la participation à la vie culturelle et communautaire, favorisent la citoyenneté active et appuient et consolident les liens qui unissent les Canadiens et les Canadiennes. »^[3] Le gouvernement fédéral intervient dans les secteurs arts, patrimoine et industries culturelles, et se sert d'une variété d'outils d'intervention comme les diverses réglementations en place et les sociétés d'état répondant à des mandats spécifiques.

Au niveau provincial, toutes les provinces interviennent dans le domaine de la culture. Par ailleurs, il existe une diversité interprovinciale quant aux secteurs privilégiés et au niveau des dépenses publiques accordées à la culture. La vaste majorité des provinces s'attardent aux arts, aux industries culturelles et au patrimoine, mais certaines y incluent le multiculturalisme (Ontario, Manitoba, Nouvelle-Écosse, Saskatchewan et, de façon moindre, le Québec), et d'autres accordent une grande place au développement culturel des communautés autochtones et inuit ex. : les Territoires et les provinces des Prairies).

Au total, les gouvernements provinciaux ont alloué 2,2 milliards de dollars au niveau de la culture en 2003/2004 (68,87 \$ per capita). Les dépenses par province s'étendent de 50,69 \$ per capita en Ontario à 96,36 \$ au Québec (la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique accordent 60,84 \$, 62,00 \$ et 63,07 \$ respectivement tandis que l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et la Saskatchewan allouent de leur côté 85,25 \$, 95,56 \$ et 88,14 \$).^[4]

Le total des dépenses du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux reliées à la culture en 2003-2004, représentent (toutes dépenses confondues) un total de 7,7 milliards de dollars en dépenses publiques au chapitre de la culture au Canada (3,5 milliards de dollars au niveau fédéral, 2,2 milliards au niveau provincial et 2,0 milliards au niveau municipal). Les dépenses en matière de culture effectuées par les trois paliers gouvernementaux regroupés sont les plus élevées au Québec (255,39 \$ per capita), à l'Île-du-Prince-Édouard (195,43 \$ per capita) et en Ontario (191,83 \$ per capita). Les moins élevées se retrouvent en Alberta (128,22 \$ per capita), au Nouveau-Brunswick (141,53 \$ per capita) et en Terre-Neuve-et-Labrador (151,51 \$ per capita).^[5]

Chaque niveau de gouvernement accorde une place différente à chacun des secteurs d'intervention. Les industries culturelles et le patrimoine émergent comme secteurs prioritaires au niveau fédéral (58 % et 27 % des dépenses totales en 2003/2004), tandis que les bibliothèques et le patrimoine semblent prioritaires au niveau provincial (38,9 % et 25,3 % des dépenses totales en 2003/2004). Sur le plan municipal, les bibliothèques ressortent comme étant prioritaires (74 % des dépenses totales en 2003/2004).[\[6\]](#)

Contexte international :

Au niveau international, il existe beaucoup de transferts de connaissances et de pratiques entre les différentes juridictions (États) pour ce qui est des politiques culturelles, que ce soit grâce aux conventions internationales, aux organismes culturels internationaux (ex., UNESCO), aux nombreuses conférences et recherches, ou encore, aux activités de réseautage entre les praticiens, les chercheurs et les décideurs politiques. Ces occasions d'échanges permettent de constater, que tant sur le plan canadien que sur le plan international, les tendances en matière de culture sont similaires (ces occasions d'échanges favorisent aussi le transfert de tendances entre juridictions). Effectivement, l'émergence des concepts tels « industries culturelles », « démocratisation de la culture », « démocratie culturelle », « diversité culturelle », pour ne nommer que ces concepts, n'est pas particulière au Canada, mais fait plutôt partie d'une évolution internationale en matière de culture.

En Europe, par exemple, le Conseil de l'Europe, en collaboration avec l'Institut ERICArts, produit un vaste compendium de politiques culturelles nationales des pays d'Europe et d'ailleurs (incluant le Canada). Le compendium fournit une description détaillée de politiques culturelles au niveau national, ainsi qu'une analyse des nouvelles tendances qui émergent dans le domaine (ex., diversité culturelle, dialogue interculturel, etc.).[\[7\]](#)

Les représentants des pays membres de l'UNESCO ont aussi négocié récemment une nouvelle convention internationale sur la diversité culturelle afin de protéger la capacité des gouvernements d'intervenir dans le domaine de la culture dans une ère de libéralisation du commerce (les règles de commerce international peuvent défavoriser et interdire certaines interventions culturelles). Les pays membres de l'UNESCO ont adopté la *Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* en octobre 2005. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la création de la Convention et a été le premier pays à l'accepter au niveau domestique en novembre 2005.

1.3 Nouvelles tendances

Tel que présenté dans les sections 1.1 et 1.2, plusieurs nouvelles tendances se font sentir dans le domaine culturel. Pour les fins de ce Guide, on en retient trois qui sont d'une pertinence capitale : 1) la planification culturelle municipale, les politiques culturelles municipales et le développement économique; 2) la planification culturelle municipale, les politiques culturelles municipales et le développement social; et, 3) place à la nouvelle francophonie. Les deux premières tendances nous ramènent directement au concept de planification culturelle, concept qui accorde une place privilégiée à la culture dans la planification municipale (incluant les processus de planification économique et sociale).

L'émergence d'une reconnaissance pour le rôle que joue et que peut jouer la culture dans le développement économique et social représente une zone de convergence entre les politiques culturelles municipales (analyse verticale) et la planification culturelle municipale (analyse horizontale).

Planification culturelle municipale, politiques culturelles municipales et le développement économique :

La contribution économique du secteur culturel attire l'attention des décideurs politiques et des intervenants (*stakeholders*) culturels depuis plusieurs années. La contribution des arts, du patrimoine et des industries culturelles au Produit intérieur brut (PIB) aux niveaux municipal, provincial et fédéral est souvent un indicateur retenu lors des analyses des politiques culturelles. Par rapport à cette analyse traditionnelle de la contribution de la culture au développement économique (une analyse *verticale* qui porte sur les secteurs culturels en tant que tels), on a constaté, durant la dernière décennie, l'émergence d'une analyse *horizontale* de la contribution de la culture au développement économique.

Les recherches de l'américain Richard Florida sont au cœur de cette nouvelle tendance.^[8] Florida a entrepris des études détaillées dans plusieurs villes américaines qui démontrent l'apport des dimensions culturelles (ex. : présences d'infrastructures culturelles, d'artistes, d'activités culturelles, de diversité culturelle, etc.) au développement économique local (municipal). Au Canada, ces types de recherche ayant aussi été effectués^[9], nous permettent de remarquer une reconnaissance grandissante du rôle de la culture au développement économique local.

Cette mouvance accorde un rôle de premier plan à la créativité dans le développement économique et à la capacité des activités culturelles de promouvoir la création et l'innovation. Les concepts de « villes créatives » et de « industries créatives » sont intimement liés à cette mouvance de fond. Les villes créatives soutiennent que la culture est un facteur important à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes, ainsi qu'à l'effervescence de l'économie locale. Au Canada, plusieurs municipalités se sont regroupées afin de former le Réseau des villes créatives du Canada (www.creativecity.ca), un réseau qui privilégie l'approche horizontale de la planification culturelle municipale. Le concept d'« industries créatives » fait référence aux industries qui sont créatives en soit (ex. : industries culturelles) mais qui représentent aussi un moteur pour la créativité à travers tous les secteurs économiques.

Planification culturelle municipale, politiques culturelles municipales et le développement social :

L'apport de la culture au développement social est une deuxième tendance qui reconnaît la contribution *horizontale* de la culture, mais dans ce cas-ci, relativement à la capacité de la culture à appuyer le développement social. En Europe, aux États-Unis et au Canada, on remarque la tendance grandissante des municipalités à se servir des interventions culturelles pour atteindre des objectifs sociaux plus larges.

La participation culturelle, c'est-à-dire, la participation de la population aux festivals, la fréquentation des galeries d'art, des musées, etc., et la participation directe des citoyens et des citoyennes aux activités culturelles (appartenance aux chorales, apprentissage de métiers d'arts, etc.), est au cœur de cette tendance. La participation culturelle est reconnue de plus en plus comme un moyen ou un outil favorisant l'atteinte d'objectifs sociaux. Que ce soit pour contrer l'exclusion et la marginalisation sociale de diverses communautés (citoyens et citoyennes à faible revenu, jeunes à risque, prisonniers, etc.), pour bâtir le capital social (c'est-à-dire, des liens de confiance et d'échange entre membres d'une communauté politique) ou pour promouvoir le dialogue interculturel dans des sociétés de plus en plus diverses, les gouvernements, ainsi que les organismes à but non lucratif, misent de plus en plus sur les activités culturelles pour appuyer et promouvoir le développement social.

Cette approche horizontale est intégrale à la planification culturelle municipale mais on la retrouve de plus en plus dans le domaine des politiques culturelles traditionnelles aussi.

Place à la nouvelle francophonie :

Au Canada, la diversité culturelle grandissante incite les gouvernements à reconnaître et à laisser de la place aux intérêts et à la culture des diverses communautés ethnoculturelles au sein des

politiques culturelles. On remarque une place de plus en plus grande pour les cultures minoritaires (que ce soit les autochtones ou les cultures immigrantes) dans les politiques en matière d'arts (ex. : plus de diversité dans les collections des galeries publiques), de patrimoine (ex. : programmes pour appuyer les langues autochtones vulnérables à disparition) et d'industries culturelles (ex. : réseaux médiatiques multilingues).

La culture francophone en Ontario connaît elle aussi une diversité grandissante et le désir d'assurer une place à la nouvelle francophonie ethnoculturelle. Cette tendance représente une occasion pour la communauté francophone de se positionner, à l'instar de la communauté canadienne et internationale, dans le but de diversifier ses éléments en encourageant l'intégration des intérêts et des aspects culturels de la nouvelle francophonie lors des processus de planification culturelle municipale ou d'élaboration de politiques culturelles municipales.

2. Cadre de référence pour la planification culturelle municipale, les politiques culturelles municipales, et la promotion de la culture francophone en Ontario

En Ontario, la planification culturelle municipale ou les politiques culturelles municipales reposent principalement sur les fondements suivants : le mandat du Ministère de la Culture, la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, la *Loi sur les services en français*, ainsi que la planification culturelle et les politiques culturelles mises en place par les municipalités.

2.1 Ministère de la Culture de l'Ontario

«Le ministère de la Culture encourage les arts et les industries culturelles, protège le patrimoine et appuie le réseau de bibliothèques publiques de l'Ontario en vue d'améliorer la vitalité économique et sociale de l'Ontario.

Le ministère met en oeuvre des stratégies visant à promouvoir et à commercialiser les attractions culturelles et patrimoniales de l'Ontario de façon à tirer le maximum de leur potentiel économique. Il collabore avec les collectivités locales et les organismes culturels pour sauvegarder la culture et le patrimoine ontariens.»[\[10\]](#)

Organismes, conseils et commissions :

- Centre des sciences de l'Ontario
- Collection McMichael d'art canadien
- Comité consultatif ministériel pour les arts et la culture
- Commission des biens culturels
- Conseil des arts de l'Ontario
- Fiducie du patrimoine ontarien
- Fondation Trillium de l'Ontario
- Jardins botaniques royaux
- Musée des beaux-arts de l'Ontario
- Musée royal de l'Ontario
- Science Nord
- Service des bibliothèques de l'Ontario - Nord
- Service des bibliothèques de l'Ontario - Sud
- Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

2.2 Loi sur le patrimoine de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.18

«La *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* est entrée en vigueur en 1975. Elle a pour but de donner aux municipalités et au gouvernement provincial les pouvoirs juridiques de préserver le patrimoine ontarien. La loi concerne essentiellement la protection des bâtiments historiques et des sites archéologiques. La loi régit aussi la Fiducie du patrimoine ontarien, un organisme de la Couronne, et la Commission des biens culturels qui révise les décisions municipales et provinciales prises aux termes de la loi.

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a adopté des modifications d'envergure à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, modifications qui visent à faire en sorte que la Loi cadre avec les lois semblables qui sont en vigueur dans d'autres administrations à l'avant-garde dans ce domaine, tant au Canada que dans le reste du monde. [\[Modifications proposées à la Loi sur le patrimoine de l'Ontario\]](#).»^[11]

2.3 Loi sur les services en français

«La Loi de 1986 sur les services en français, garantit au public le droit de recevoir des services en français par le gouvernement provincial, et ce, dans [25 régions désignées](#)...Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir.

Tous les ministères et agences gouvernementales doivent offrir des services en français. Ces services doivent être offerts dans au moins un des bureaux du ministère ou de l'agence situé dans une région désignée ou la desservant. Tous les bureaux doivent afficher en français l'emplacement où les services sont offerts en français.

Les ministères et agences gouvernementales qui ont des bureaux situés en dehors d'une région désignée, mais qui desservent une région désignée, doivent offrir des services en français à leur clientèle vivant dans la région désignée.

Les municipalités ne sont pas obligées d'offrir des services en français, même dans les régions désignées. C'est aux conseils municipaux que revient la décision d'en offrir ou non.»[\[12\]](#)

2.4 Planification culturelle municipale

Le domaine de la planification culturelle municipale évolue rapidement. Tel que nous l'avons vu plus haut, le «Municipal Cultural Planning Partnership», appuyé par le Ministère de la Culture de l'Ontario, a publié, en décembre 2005, un Plan stratégique 2006-2009, dans le but d'inciter les municipalités de l'Ontario à élaborer un plan culturel municipal, permettant d'intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans tous les secteurs de la municipalité.

Également, le Réseau des villes créatives du Canada a publié, en février 2007, un document intitulé *Cartographie des ressources culturelles et Trousse de planification culturelle*. D'après ce groupe, la planification culturelle municipale est une occasion qui s'offre aux villes et aux organismes culturels de travailler ensemble à l'intégration des arts et de la culture dans tous les aspects de la vie municipale.

Bref, le concept de «planification culturelle municipale», tel que promu par le «Municipal Cultural Planning Partnership» de l'Ontario et le Réseau des villes créatives du Canada, consiste à défendre l'idée que les arts, la culture et le patrimoine doivent faire partie intégrante de la planification stratégique des municipalités, ayant trait à tous les secteurs municipaux, que ce soit au niveau des parcs et loisirs, des travaux publics ou de la planification urbaine. Ils soutiennent que le secteur culturel contribue significativement au développement social et économique des municipalités.

Nous pouvons donc prévoir que les conseils des municipalités ou leur administration publique seront de plus en plus interpellés par les organismes culturels de l'Ontario, à collaborer avec ceux-ci pour élaborer et mettre en œuvre un projet de planification culturelle municipale, qui réponde à leurs besoins, aspirations et forces.

Sachant ceci, il devient urgent pour la communauté francophone de l'Ontario de s'organiser pour être en mesure de participer pleinement à ce mouvement grandissant.

2.5 Politiques culturelles municipales

En réponse à ce courant de plus en plus important au niveau de la reconnaissance de l'apport des arts, de la culture et du patrimoine à l'ensemble des activités municipales, il se peut que certaines municipalités préfèrent plutôt élaborer et mettre en œuvre une politique culturelle, laquelle se concentrerait davantage sur le développement des arts et des industries culturelles.

Ainsi, que ce soit au niveau d'une planification culturelle municipale ou de l'élaboration d'une politique culturelle municipale, la communauté francophone de l'Ontario doit s'organiser pour pouvoir contribuer de façon optimale au courant principal dans lequel s'insère maintenant la culture.

3. Étapes générales d'une planification culturelle municipale ou de l'élaboration d'une politique culturelle municipale

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet culturel, que ce soit au niveau vertical, c'est-à-dire, développer une politique culturelle, ou au niveau horizontal, c'est-à-dire, effectuer une planification culturelle, consistent essentiellement à suivre les mêmes grandes étapes, à savoir, 1) l'organisation de la démarche; 2) l'analyse de la situation, le diagnostic et les orientations à privilégier; 3) la consultation publique sur les orientations à privilégier; 4) la rédaction du plan (ou de la politique); 5) la validation et l'adoption du plan (ou de la politique); 6) la mise en œuvre et le suivi; et, 7) l'évaluation et le renouvellement du plan (ou de la politique).

Les documents qui suivent ont été consultés à titre de références :

- 1) Le *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale* (2001), publié par le Gouvernement du Québec [\[13\]](#)
- 2) Le document intitulé *Cartographie des ressources culturelles et Trousse de planification culturelle* (2007), publié par le Réseau des villes créatives du Canada [\[14\]](#)

3.1 L'organisation de la démarche

Le leadership :

Le Conseil municipal ou un groupe communautaire peut décider d'entreprendre une démarche en vue de mettre sur pied un projet de planification culturelle ou d'élaboration d'une politique culturelle pour la municipalité.

Un comité culturel peut être mis en place pour voir à la réalisation de l'ensemble du processus d'élaboration et de mise en oeuvre du projet.

Le plan de travail :

Un plan de travail est préparé dans lequel on peut retrouver les éléments suivants :

- Les objectifs poursuivis par le projet, y compris une définition de «culture»
- Les étapes à réaliser, y compris les méthodes, l'étendue du projet, les coûts, le financement, la recherche, les consultations publiques à mener, le processus de validation, le plan de communication et l'échéancier
- Les intervenants clés dans le processus, allant des exécutants, aux collaborateurs, aux preneurs de décisions, aux agences gouvernementales et non gouvernementales, aux organismes communautaires et culturels, aux entreprises privées
- Les démarches à faire auprès des élus municipaux en vue de chercher leur appui et les réseaux de communications à mettre en place et à maintenir pour les informer régulièrement de l'avancement des travaux

3.2 L'analyse de la situation, le diagnostic et les orientations à privilégier

L'analyse du contexte :

- Faire le point quant aux antécédents de la municipalité en matière de pratiques culturelles
- Identifier les ressources et les expertises existantes au sein de la municipalité
- Aligner les objectifs culturels visés aux priorités de la communauté dans son ensemble

La cueillette des informations :

- Consulter divers documents disponibles, telles les archives de la municipalité, des coupures de presse, des études antérieures réalisées dans le domaine, afin de recueillir le plus de renseignements possibles sur les activités culturelles de la municipalité
- Organiser des ateliers dans le but de recueillir d'autres informations auprès des élus et des fonctionnaires municipaux, des divers groupes communautaires, des organismes culturels, des institutions éducationnelles, des organismes en tourisme, des chambres de commerce, des bibliothèques, des groupes ethnoculturels et linguistiques (francophones-anglophones)

L'établissement du profil culturel :

- Analyser l'information
- Établir le diagnostic (forces, faiblesses, sources de mécontentement, atouts, défis, enjeux, possibilités, occasions)
- Formuler et valider les orientations à privilégier

3.3 La consultation publique sur les orientations à privilégier

La consultation publique est une étape cruciale dans le processus de planification culturelle ou d'élaboration d'une politique culturelle, car c'est l'occasion de sensibiliser les citoyens aux fondements, principes et avantages d'un tel projet; de dégager des consensus; de faire ressortir les divergences de vues; de mettre en évidence les intérêts communs et de susciter la mobilisation des divers intervenants.

À cette étape-ci du projet culturel, laquelle consiste à consulter les citoyens d'une municipalité quant aux priorités et aux orientations à favoriser, il est important que les groupes communautaires partageant des intérêts communs se concertent avant la consultation. Des alliances et des partenariats devraient donc être établis le plus tôt possible dans le processus.

3.4 La rédaction du plan (ou de la politique^[15])

Clarifier le positionnement de la culture, c'est-à-dire :

- Formuler la vision de la municipalité en matière de culture
- Démontrer l'apport de la culture relativement 1) au développement social et économique de la municipalité; 2) à l'éducation des jeunes et au bien-être des adultes; 3) au rapprochement des divers groupes linguistiques et ethniques

Définir les principes directeurs du projet. Par exemple :

- L'affirmation de l'identité culturelle au sein de la municipalité
- L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle
- La reconnaissance du bénévolat

Identifier les secteurs d'interventions. Par exemple :

- Pour ce qui est d'une planification culturelle municipale :
 - Le développement économique
 - La revitalisation des centres-villes
 - Les parcs et loisirs
- Pour ce qui est d'une politique culturelle municipale :
 - Le soutien aux créateurs et aux arts
 - Le soutien aux industries culturelles
 - La protection du patrimoine
 - L'appui aux bibliothèques

Expliquer les rôles des divers intervenants concernés par le projet :

- Du conseil municipal
- Des divers secteurs de l'administration municipale
- Des divers organismes de la communauté et autres partenariats et collaborations

Autres :

- Historique menant au projet culturel
- Financement
- Structure de gouvernance
- Prochaines étapes

3.5 La validation et l'adoption du plan (ou de la politique)

Le plan (ou la politique) doit être validé/e et adopté/e par, notamment :

- Le Conseil municipal
- Les fonctionnaires municipaux des divers secteurs, culturel et autres, concernés
- Les divers groupes communautaires qui ont participé à la consultation initiale (étapes 2 et 3)
- Les organismes culturels, les institutions éducationnelles, les organismes reliés au tourisme, les chambres de commerce, les bibliothèques, les divers groupes ethnoculturels et linguistiques (francophones-anglophones)

Il serait bon aussi que le plan culturel (ou la politique) soit publié/e, comme par exemple, qu'il/elle soit affiché/e sur le site électronique de la municipalité, de sorte que tous les citoyen/ne/s intéressé/e/s puissent le/la consulter et soumettre des commentaires.

Une fois adopté/e, le plan (ou la politique) doit être publié/e et justifié/e en fonction des commentaires reçus des divers intervenants concernés, ainsi que du public.

Une stratégie de promotion - pour mettre en valeur le nouveau plan culturel (ou la nouvelle politique culturelle) - doit être mise en place.

3.6 La mise en œuvre et le suivi du plan (ou de la politique)

Comprend :

- L'intégration du plan culturel (ou de la politique) à la structure et aux autres mandats de la municipalité
- La programmation des projets
- Les structures en place pour la réalisation des projets qui en découleront
- Le financement
- Les mécanismes favorisant la participation des organismes communautaires, culturels ou autres, ainsi que celle du grand public
- Le modèle de gouvernance
- Les collaborations et les ententes

3.7 L'évaluation et le renouvellement du plan (ou de la politique)

Comprend :

- Le maintien à jour d'une banque de données tant qualitatives que quantitatives portant sur la réalisation des projets
- La révision régulière des modifications ou ajustements à apporter durant la mise en œuvre du plan culturel ou de la politique
- La documentation quant aux défis et enjeux qui surviennent
- La mise en place de mécanismes de surveillance
- Les mécanismes d'information des autorités responsables
- L'évaluation annuelle de l'état d'avancement de la mise en œuvre
- À tous les 3 ou 4 ans (selon ce qui a été décidé), la révision du plan culturel ou de la politique ou son renouvellement ou mise à jour, selon le cas

4. Principes directeurs en vue de favoriser la promotion de la culture francophone en Ontario

4.1 L'affirmation de l'identité culturelle francophone

4.1.1 Réalité artistique, culturelle et patrimoniale

Comprend l'histoire de la municipalité, la présence et la contribution des francophones, le contexte géopolitique, les établissements culturels, les événements historiques, les artistes et les écrivains francophones présents dans la municipalité.

Il est important que la communauté francophone s'assure que sa réalité (artistique, culturelle et patrimoniale) soit bien reflétée lorsqu'une municipalité entreprend un processus de planification culturelle municipale ou l'élaboration d'une politique culturelle municipale.

4.1.2 Intégration de la nouvelle francophonie ethnoculturelle

La nouvelle francophonie ethnoculturelle en Ontario français est représentée par la pluralité des origines ancestrales se caractérisant par l'existence de minorités, ayant comme première langue officielle le français. Comme il est dit par le Conseil interculturel de Montréal : «Au sein de la diversité ethnoculturelle, la diversité culturelle se rattache à des valeurs, des modes de vie et des expressions artistiques, ceux-ci s'exprimant au moyen de productions et de services culturels, qui se retrouvent à travers les valeurs et les arts de chaque communauté ethnoculturelle.»[\[16\]](#)

C'est ainsi que toute planification culturelle (ou toute politique culturelle) d'une municipalité doit appuyer la préservation de l'héritage culturel des communautés ethnoculturelles francophones existantes dans son territoire, en encourageant les festivals, les manifestations culturelles, les arts visuels et autres, des communautés visées.[\[17\]](#)

De plus, il a été suggéré lors des forums que les municipalités où une partie de la population s'identifie à une communauté ethnoculturelle, mènent de façon continue des activités de sensibilisation et de promotion pour faciliter l'intégration des diverses communautés culturelles dont la nouvelle francophonie ethnoculturelle.

4.2 L'accès et la participation des citoyens francophones et anglophones à la vie culturelle francophone

Accès par tou/te/s les citoyen/ne/s francophones et anglophones, de tous les âges et revenus, aux services, activités et produits culturels et artistiques francophones, régionaux et de l'extérieur. Par exemple, afin d'attirer les personnes de langue anglaise à l' «Écho d'un peuple», il a été proposé de préparer une trame sonore en anglais du mégaspectacle.

En ce qui concerne la participation spéciale des jeunes à la vie culturelle en français, il faudrait selon plusieurs participants aux forums, trouver des façons novatrices de les intéresser davantage, et cela, en commençant par les consulter régulièrement.

5. Secteurs d'interventions en appui à la promotion de la culture francophone en Ontario

Au niveau d'une planification culturelle municipale :

5.1 La revitalisation des centres-villes

Les centres-villes où il y a place aux arts et à la création culturelle sont davantage attrayants pour les résidents et les touristes. Les participants aux forums souhaitent que les municipalités où la présence francophone est significative, revitalisent leur centre-ville en reconnaissant la culture francophone présente dans leur territoire.

5.2 Les parcs et loisirs

Lorsqu'une municipalité décide de développer des parcs, l'idée d'y intégrer des espaces culturels peut s'avérer très positive pour la communauté. D'après les participants aux forums, voilà une autre occasion pour faire la promotion de la culture francophone.

Aussi, au niveau des loisirs, il a été suggéré que les municipalités où les francophones sont présents, encouragent le jumelage d'activités locales telles «spectacle en français + repas dans une atmosphère francophone + sport» dans le but d'attirer un plus grand nombre de personnes à participer, étant donné la variété d'activités offertes.

5.3 La construction d'édifices (sportifs, professionnels, autres)

Dans le but d'optimiser l'utilisation de tout espace sportif ou autres, une municipalité pourrait décider d'y aménager également un théâtre communautaire, rendant ainsi les lieux davantage intéressants et fréquentés par un plus grand nombre de résidents. Ceci est aussi une autre occasion pour développer le théâtre français.

5.4 Autres secteurs d'interventions relevés durant les forums

5.4.1 Les parcs industriels

Il a été mentionné, durant les forums, qu'il est important de mettre en valeur le patrimoine industriel des communautés francophones, comme par exemple, transformer une vieille usine où beaucoup de francophones ont travaillé en un lieu culturel.

5.4.2 Les festivals, les tournois sportifs ou autres événements

Tout événement public ayant lieu dans une municipalité où la présence francophone est importante, devrait servir de tremplin pour faire la promotion de la culture francophone. Par exemple, que ce soit lors d'un festival comme le Festival des bûcherons à Kapuskasing, lors d'un tournoi sportif, tel un tournoi de hockey, ou lors d'une conférence, il est important en Ontario français de profiter de toutes les occasions possibles pour mettre en valeur la culture francophone du village ou de la ville où se déroule l'événement.

5.4.3 Le Comité de développement économique

Le Comité de développement économique des municipalités francophones ou bilingues devraient, de par leur mandat, tenir compte des arts et des industries culturelles francophones (ex. le cinéma, le théâtre et le tourisme culturel) comme moyens importants pouvant contribuer significativement au développement économique de leur région.

5.4.4 Le plan officiel des municipalités

Le plan officiel des municipalités où la population francophone est importante devrait inclure de façon explicite des éléments pour favoriser la promotion de la culture francophone. De cette façon, les citoyens, les élus et les fonctionnaires de la municipalité seraient davantage à l'affût de la présence francophone dans leur territoire.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires municipales et du Logement devraient encourager les municipalités francophones ou bilingues à démontrer dans leur plan officiel, comment celles-ci tiennent compte de la culture francophone inhérente au caractère culturel de leur territoire.

Au niveau d'une politique culturelle municipale :

5.5 Le soutien aux créateurs et aux arts

Comprend les arts d'interprétation, les arts visuels, les métiers d'arts, les arts médiatiques.

5.6 Le soutien aux industries culturelles

Comprend le cinéma, le théâtre, les festivals, la radio, la télévision, la production de CD, les spectacles, l'édition, le tourisme culturel (y compris les gîtes et les fermes agricoles).

5.7 La protection du patrimoine

Comprend les bâtiments historiques et les noms de rue représentant le patrimoine francophone.

5.8 La progression du réseau des bibliothèques municipales

Les dispositions nécessaires devraient être prises afin de s'assurer que les collections de livres, de vidéos, de CD et d'activités d'animation soient disponibles en français, en terme de qualité et de quantité suffisante pour répondre aux besoins des citoyens francophones de la municipalité.

5.9 L'éducation et l'animation culturelle

Afin d'aider les jeunes à comprendre et à apprécier les divers aspects de la culture francophone et ethnoculturelle francophone de l'Ontario, diverses activités devraient être spécifiquement organisées (ou continuer à être offertes) grâce à des partenariats entre les écoles et, entre autres, municipalités, les bibliothèques et les centres communautaires.

5.10 Le soutien aux musées

Comprend tous les musées financés par les municipalités francophones ou bilingues, lesquels devraient intégrer les aspects et les valeurs francophones du territoire représenté.

6. Prochaines activités à entreprendre par la communauté francophone pour passer à l'action en ce qui concerne la planification culturelle municipale

6.1 Lien avec le «Municipal Cultural Planning Partnership» (Ontario)

Tel que nous en avons parlé dans l'avant-propos du Guide, en 2003-2004, une série de forums ont été offerts par le «Municipal Cultural Planning Partnership» (MCP) en collaboration avec le Ministère de la Culture de l'Ontario (MCO) en anglais. Suite aux forums, le MCP a publié, en décembre 2005, un Plan stratégique 2006-2009. Ce plan deviendra donc un instrument important pour la promotion, auprès des municipalités de l'Ontario, de la planification culturelle municipale. Nous pouvons donc prévoir que les conseils des municipalités ou leur administration publique seront de plus en plus interpellés par les organismes culturels de l'Ontario, à collaborer avec ceux-ci pour élaborer et mettre en œuvre un projet de planification culturelle municipale, qui réponde à leurs besoins, aspirations et forces.

Les forums sur la planification culturelle municipale et les politiques culturelles municipales qu'organisent l'AFMO et ses partenaires visent à sensibiliser et à engager les communautés francophones ou bilingues de l'Ontario à l'égard de l'intérêt grandissant vis-à-vis la culture. Pour ce faire, nous croyons qu'un aspect important de cet engagement est l'arrimage des valeurs et des aspirations culturelles francophones de l'Ontario, au courant principal que constitue le «Municipal Cultural Planning Partnership» par la publication, en décembre 2005, de leur Plan stratégique 2006-2009.

Les participants aux forums ont bien reconnu l'importance d'établir effectivement des liens avec le MCP. Il a été proposé d'explorer, avec le MCP, la possibilité de créer un sous-comité francophone. Ce comité ferait des recommandations au MCP en ce qui concerne les intérêts, les besoins et les aspirations des communautés francophones dans le but de les incorporer dans le plan stratégique du MCP.

D'après les participants, le fait que les communautés francophones deviendraient une sorte de partenaire avec le MCP ne ferait que renforcer le rôle qu'entend jouer le MCP auprès des municipalités de l'Ontario. Aussi, les communautés francophones pourraient faire la promotion du MCP lors d'activités telles la Conférence annuelle de l'AFMO, auprès du Conseil des Arts des municipalités respectives tel le Conseil des Arts de Hearst, ou encore lors de colloques ou d'autres activités.

Par ailleurs, au niveau de la gouvernance du sous-comité francophone et du type d'interventions que celui-ci pourrait entreprendre, il faudra que l'AFMO, de concert avec certains partenaires, encore à déterminer, se penchent sur les diverses options qui ont été présentées lors des forums quant à la composition du sous-comité francophone et à son rôle exact face au MCP, ainsi que face aux bailleurs de fonds tels la Fondation Trillium de l'Ontario, le Conseil des arts de l'Ontario et autres. Par exemple, certains participants ont proposé que le sous-comité ait une vie en soi et soit composé de représentants provenant du plus grand nombre possible d'organismes allant d'organismes culturels, sociaux et de loisirs, de regroupements de gens d'affaires, de conseils scolaires et de représentants des bibliothèques municipales. D'autres, par contre, ont plutôt favorisé que le sous-comité reste restreint et ne soit composé que par quelques organismes parapluie, comme par exemple, l'AFMO, l'Alliance culturelle de l'Ontario et l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario.

6.2 Création de partenariats

Au point 3.3 plus haut, en ce qui concerne la consultation publique d'une municipalité quant aux priorités et aux orientations à favoriser, il est dit que cela est important que les groupes communautaires partageant des intérêts communs, se concertent avant la consultation. Des alliances et des partenariats devraient donc être établis le plus tôt possible dans le processus. Au niveau de la communauté francophone en Ontario, les participants aux forums ont dit qu'il était important d'établir, premièrement, la cartographie locale des ressources qui pourraient apporter un appui (direct ou indirect) à la promotion de la culture francophone. Puis, établir des alliances ou des partenariats qui permettraient de renforcer l'appui à la communauté francophone lorsqu'une municipalité effectue un projet de planification culturelle ou développe une politique culturelle.

Voici des exemples d'organismes avec lesquels il serait intéressant d'établir des partenariats :

- Les collèges post-secondaires, tels le Collège Boréal et La Cité collégiale
- Les écoles et les bibliothèques de quartier
- Les organismes ayant un intérêt dans la culture comme par exemple, la «James Bay Frontier Travel Association» pour le Nord de l'Ontario
- Les organismes culturels de la région
- Les chambres de commerce et les caisses populaires
- Les comités de développement économiques des municipalités
- Les centres de loisirs, les associations sportives
- Les clubs sociaux, tels les Richelieu et les Optimistes

Une autre raison pour établir des partenariats avec d'autres organismes réside dans le besoin d'assurer une bonne coordination des activités ayant lieu dans une région spécifique. Les participants aux forums ont souligné l'importance de coordonner les activités afin d'éviter que le bassin de population francophone ait à choisir entre deux ou trois activités se déroulant en même temps, surtout dans les plus petites localités.

6.3 Participation de la communauté francophone aux consultations publiques municipales en matière de planification culturelle ou d'élaboration d'une politique culturelle

Tel que dit plus haut, l'étape 3.3, la consultation publique est une étape cruciale dans le processus de planification culturelle (ou d'élaboration d'une politique culturelle) quant aux priorités et aux orientations à favoriser.

Une fois que les alliances et les partenariats sont établis (point 6.2 plus haut), il est important que la communauté francophone participe systématiquement aux consultations menées par les municipalités en matière de planification culturelle (ou d'élaboration d'une politique culturelle).

Les participants aux forums ont reconnu l'importance de participer aux consultations publiques menées par les municipalités. Par ailleurs, ils ont dit qu'il y a un grand nombre d'activités ou de comités auxquels il est important de participer et que ce n'est pas évident de pouvoir toujours pleinement contribuer à tout. De là donc l'importance de créer des alliances et des partenariats pour pouvoir départager la tâche lorsque la demande pour participer à des consultations publiques dépasse la capacité des organismes à tous pouvoir agir individuellement. Aussi, il faudrait que les municipalités qui souhaitent consulter les organismes communautaires fassent parvenir l'information suffisamment à l'avance pour donner le temps aux organismes de consulter leurs membres et de se préparer adéquatement.

7. Commentaires d'ordre général soulevés durant les forums

- 7.1 Avant d'effectuer une planification culturelle ou d'élaborer une politique culturelle, une municipalité devrait prendre le temps de définir ce qu'elle entend par «culture». Par exemple, est-ce qu'elle inclut les loisirs dans sa définition de «culture». Par ailleurs, certains participants ont dit de faire attention à ne pas trop élargir le sens de «culture» au point où certains aspects tels les «arts» pourraient se perdre dans l'ensemble.
- 7.2 Il est temps que la «culture» soit de plus en plus reconnue comme une force pouvant contribuer au développement économique d'une municipalité. Des activités de promotion et d'éducation à l'intention du grand public, en ce qui concerne le potentiel économique des arts, de la culture et du patrimoine devraient être offertes par les municipalités.
- 7.3 Il faudrait aussi trouver des moyens de faire participer davantage la communauté lors d'événements culturels mais aussi pour appuyer lorsque des demandes de subventions sont effectuées auprès des divers paliers gouvernementaux ou d'organismes divers.
- 7.4 Il serait également temps à ce que la profession d'artiste soit un secteur mieux rémunéré. L'écart entre la rémunération des professionnels oeuvrant dans le milieu sportif et ceux oeuvrant dans le milieu culturel ne devrait plus être aussi grand.
- 7.5 Les participants ont dit reconnaître que les municipalités pouvaient avoir besoin d'appui pour les aider à entreprendre un exercice de planification culturelle ou pour développer une politique culturelle.
- 7.6 Certains participants ont même suggéré qu'une commission culturelle pourrait être mise sur pied au même titre qu'une commission d'hydro. Par ailleurs, il faudrait s'assurer que les francophones soient bien représentés dans une telle commission, ce qui pourrait s'avérer, dans certains cas, un défi.
- 7.7 D'après plusieurs participants, le maintien des infrastructures culturelles existantes constituent présentement un grand défi dans certaines municipalités.
- 7.8 Les participants ont indiqué que les infrastructures culturelles francophones demeurent insuffisantes et que les francophones de l'Ontario devraient se concerter pour faire davantage de demandes de ressources auprès des gouvernements (fédéral, provincial et municipaux) ainsi qu'auprès d'autres organismes afin de pouvoir se prévaloir de leur juste part de financement à ce niveau.
- 7.9 Il devrait y avoir davantage de ressources allouées pour l'établissement de centres d'archives locales afin d'assurer la conservation d'oeuvres ou de documents produits localement tels les journaux communautaires, et cela, pour démontrer la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario.

- 7.10 Il serait bien que des activités d'animation culturelle se poursuivent au niveau des écoles secondaires, des collèges et des universités, et cela, dans le but de renforcer l'identité culturelle francophone de l'Ontario.
- 7.11 Il faudrait solidifier le moteur de concertation provincial au niveau culturel que constitue l'Alliance culturelle de l'Ontario, et cela, en collaboration avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et l'AFMO.

Conclusion

Le présent *Guide en appui à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario* (Guide) se veut un outil visant à sensibiliser et à engager les communautés municipales francophones et bilingues de l'Ontario au niveau de la planification culturelle et de l'élaboration de politiques culturelles. Les participants aux forums ont effectivement démontré l'importance pour les francophones de participer à toute planification culturelle ou élaboration d'une politique culturelle qu'entreprendrait leur municipalité. Aussi, les deux forums de sensibilisation et de consultation ont permis de compléter l'élaboration du Guide selon une perspective correspondant le plus possible à la réalité francophone en Ontario.

Il faudra bien entendu que les communautés s'approprient l'utilisation du Guide ou des étapes semblables à celles qui y sont présentées. Par ailleurs, le Colloque sur les arts, la culture et la ville, du 21 au 23 juin 2007, à Ottawa, est un bon exemple d'activité permettant à la communauté francophone de l'Ontario de participer à des discussions sur les répercussions que peuvent avoir les arts et la culture sur le développement économique et social des municipalités. Sur le site Internet du colloque préparé par Théâtre Action, on peut lire ce qui suit, à savoir, «Le but du Colloque sur les arts, la culture et la ville est ... de définir l'importance des arts, de la culture et des infrastructures artistiques dans le développement des municipalités, que ce soit au niveau social, économique ou politique.»[\[18\]](#)

Prochaines étapes :

En guise de suivis aux forums et au Guide, l'AFMO entreprendra les étapes suivantes, c'est-à-dire :

- Présentera les grands éléments du *Guide en appui à la planification culturelle municipale, aux politiques culturelles municipales et à la promotion de la culture francophone en Ontario* (Guide) lors du Colloque sur les arts, la culture et la ville, en juin 2007;
- Précisera le type de lien que devrait développer la communauté francophone de l'Ontario avec le «Municipal Cultural Planning Partnership» (MCP), et cela, de concert avec d'autres organismes, encore à déterminer. (Rappelons qu'au point 6.1 du présent document, il a été proposé «d'explorer, avec le MCP, la possibilité de créer un sous-comité francophone.» Il a aussi été dit «qu'au niveau de la gouvernance du sous-comité francophone et du type d'interventions que celui-ci pourrait entreprendre, il faudra que l'AFMO, de concert avec certains partenaires, encore à déterminer, se penchent sur les diverses options ... présentées lors des forums quant à la composition du sous-comité francophone et à son rôle exact face au MCP, ainsi que face aux bailleurs de fonds tels la Fondation Trillium de l'Ontario, le Conseil des arts de l'Ontario et autres.»);
- Partagera le Guide avec le MCP et d'autres organismes intéressés;
- Affichera le Guide sur son site Internet : www.afmo.on.ca
- Appuiera, dans la mesure du possible, les communautés francophones et bilingues relativement à l'utilisation du Guide, comme par exemple, en offrant des ateliers sur le sujet lors de sa conférence annuelle.

Références

Colloque sur les arts, la culture et la ville, juin 2007. Site Internet préparé par Théâtre Action : <http://colloque.virtuo.ca/fr/21.html>

Conseil de l'Europe. «*Compendium of Cultural Policies and Trends in Europe*». Site Internet : <http://www.culturalpolicies.net/web/index.php>

Conseil interculturel de Montréal (2005). *Avis sur la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal*, p. 4. Site Internet : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/service_fin_fr/media/documents/cic-2005-7-pol-culturelle.pdf

Florida, Richard (2002). «*The Rise of the Creative Class-Why Cities Without Gays and Rock Bands are Losing the Economic Development Race,*» *The Washington Monthly*, May. Site Internet : <http://www.washingtonmonthly.com/features/2001/0205.florida>

Gertler, Meric S., Richard Florida, Gary Gates, Tara Vinodrai (2002). «*Competing on Creativity: Placing Ontario's Cities in North American Context*», A report prepared for the Ontario Ministry of Enterprise, Opportunity and Innovation and the Institute for Competitiveness and Prosperity, November. Disponible au [http://www.utoronto.ca/progris/Competing%20on%20Creativity%20in%20Ontario%20Report%20\(Nov%202002\).pdf](http://www.utoronto.ca/progris/Competing%20on%20Creativity%20in%20Ontario%20Report%20(Nov%202002).pdf)

Gouvernement du Québec (2001). *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*, Regroupement québécois du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications. Sa réalisation a été rendue possible grâce à l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et du Ministère de la Culture et des Communications. 69 p.

Le Réseau des villes créatives du Canada (2007). *Cartographie des ressources culturelles et Trousse de planification culturelle*. (La version française du document sera disponible au printemps 2007.) Site Internet : <http://creativecity.ca/>

Les Arts et la Ville. Sites Internets : http://www.arts-ville.org/index.php?page=agendas_21_fr&lang=fr
http://www.arts-ville.org/index.php?page=politiques_linguistiques_fr&lang=fr

Ministère de la Culture de l'Ontario. Site Internet : <http://www.culture.gov.on.ca/french/about/index.html>

Ministère de la Culture de l'Ontario. Site Internet : <http://www.iiican.org/on/legis/loi/o-18/20061120/tout.html#BK34>

Ministère du Patrimoine canadien. http://www.pch.gc.ca/index_f.cfm

Office des affaires francophones. Site Internet : <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi.html>

Statistique Canada (2005). *Dépenses publiques au titre de la culture: tableaux de données*, no 87F0001XIF au catalogue, Ottawa : Statistique Canada : Division des institutions publiques et la Division de la Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Octobre et Statistique Canada (2005), *Statistiques démographiques annuelles 2004*, catalogue 91-213-XIB, ISSN 1480-8803, Ottawa, Statistique Canada: Division de la démographie, Mars.

Toronto (2003). Culture Plan for the Creative City. Site Internet : <http://www.toronto.ca/culture/cultureplan.htm>

Vancouver (1999). *Strategies for Regional Arts and cultural Development in Greater Vancouver*, a Report of the Regional Cultural Plan Steering Committee. Site Internet : <http://vancouver.ca/commsvcs/oca/specialint/region/pdf/strategies.pdf>

Ville de Gatineau (2003). *La Culture, une passion qui nous anime*, 28 p. Site Internet : <http://www.ville.gatineau.qc.ca/pdf/Politiqueculturelle.pdf>

Annexe A

Sources de financement potentielles pour des projets reliés au secteur culturel :

Conseil des arts de l'Ontario

<http://www.culture.gov.on.ca/french/about/oac.htm>

Fiducie du patrimoine ontarien

<http://www.culture.gov.on.ca/french/about/ohf.htm>

Fondation Trillium de l'Ontario

<http://www.trilliumfoundation.org/cms/fr/index.aspx>

Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

<http://www.culture.gov.on.ca/french/culdiv/cultind/ofdc.htm>

Patrimoine canadien, Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens

http://www.pch.gc.ca/progs/pcapc-cahsp/02_f.cfm

Cartographie culturelle des municipalités françaises de l'Ontario

Annexe B

Cartographie culturelle municipale – municipalités membres de l'AFMO (2007) : un résumé

Sommaire de la recherche sur la cartographie culturelle des municipalités de l'Ontario français dans le cadre du projet de la planification culturelle municipale

**Parrainé par :
Théâtre Action (TA) et
L'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO)**

**Financé par :
Théâtre Action (TA) et
Le Fonds d'investissement stratégique dans le secteur culturel (FISSC),
Ministère de la Culture de l'Ontario**

Brève description :

Le titre du projet «cartographie culturelle» est utilisé dans cette recherche afin de présenter un aperçu des politiques et des services culturels offerts à la population francophone par les municipalités membres de l'Association française des municipalités de l'Ontario. Cette première étape s'insère dans le grand projet de la planification culturelle municipale. Les objectifs de l'AFMO et de Théâtre Action sont d'outiller les municipalités afin de favoriser le développement de leur planification culturelle pour mieux desservir les communautés francophones de l'Ontario. Les objectifs étaient de recueillir des informations municipales sur la situation actuelle de la vie culturelle en Ontario français, d'identifier les engagements municipaux et de sensibiliser les municipalités à la mise en place d'une politique culturelle.

Méthodologie employée :

Afin de recueillir les informations de façon rapide et efficace, il fut décidé d'utiliser la méthode questionnaire/entrevue. Les étapes suivantes ont été utilisées pour la consultation des municipalités :

- 1) Une banque de données a été préparée avec les coordonnées des municipalités membres de l'AFMO (maires, préfets, administrateurs/greffiers et autres personnes responsables).
- 2) Un questionnaire fut préparé avec la participation des responsables de TA et de l'AFMO et fut envoyé par courriel, accompagné d'une lettre du président (AFMO) et des objectifs du projet, aux municipalités membres de l'AFMO, durant la semaine du 11 janvier au 18 janvier 2007 (information présentée dans la langue de leur choix).
- 3) Des entrevues téléphoniques ont été effectuées du 15 au 31 janvier avec les administrateurs/greffiers ou leurs délégués.
- 4) L'information des grandes et moyennes municipalités a été obtenue après plusieurs contacts auprès de différentes personnes du 29 janvier au 9 février et certaines informations restent toujours à venir.

Taux de participation :

72% des municipalités ont participé aux entrevues téléphoniques et les informations des grandes municipalités comme Sudbury, Ottawa et Toronto restent à être complétées.

Résultats obtenus :

- Trois (3) municipalités urbaines ont une politique culturelle et un plan d'action en place. Leur politique adresse les besoins de la population en général et ne fait pas spécifiquement référence aux besoins de la population francophone. La ville d'Ottawa a les ressources et un processus en place pour appuyer les besoins des organismes francophones.
- Les municipalités rurales et les municipalités avec une population de 50 000 personnes et moins n'ont pas de politique culturelle.
- Les municipalités ont toutes des services de bibliothèque, gérés par une commission indépendante du conseil municipal et financés en partie par le gouvernement provincial. Les ressources en français des bibliothèques peuvent varier selon le ratio municipal de la population francophone.
- Dans les municipalités rurales et les petites villes :
 - la programmation et les événements culturels sont offerts par les organismes culturels et communautaires;
 - dans la majorité des municipalités, les organismes peuvent obtenir de l'aide financière minimale ou un prêt de service pour leur projet ou événement en soumettant directement leur demande au conseil municipal.
- La grande majorité des municipalités membres ont exprimé qu'elles n'ont pas les ressources financières pour mettre en priorité le développement culturel de leurs communautés.
- Quelques municipalités ont mis en place les ressources pour leur développement économique et touristique. Le tout semble porter fruit pour le développement culturel car beaucoup

d'emphase a été mise sur l'identité culturelle municipale, le développement des arts, de la culture et des attraits touristiques de leurs communautés francophones. Leurs chiffres démontrent une croissance économique et un regain d'intérêt de la part de la population pour leur développement culturel et la préservation de leur patrimoine.

Conclusion

La majorité des personnes interviewées ont dit ne pas avoir les ressources nécessaires pour le développement et la mise en place d'une politique culturelle. Par ailleurs, elles se sont toutes montrées très favorables à l'obtention d'aide pour le développement d'outils favorisant l'essor économique du secteur de la culture et des arts.

Annexe C

Liste des participants le jeudi 22 mars 2007 à Kapuskasing

FORUM EN FRANÇAIS
 PLANIFICATION CULTURELLE MUNICIPALE, POLITIQUES CULTURELLES MUNICIPALES
 ET PROMOTION DE LA CULTURE FRANCOPHONE EN ONTARIO

Liste en date du jeudi 22 mars 2007

No	Nom et titre	Organisme	Ville
1	Francine Lecours, agente projets	RDÉE Ontario	Hearst
2	Linda Dillon-Dupuis, directrice	Collège Boréal	Campus de Hearst
3	Louise Gingras, directrice	Collège Boréal	Campus Kapuskasing
4	Anick Dorval, agente	Comité dév. Écon. Comm.	Val Rita-Harty
5	Coral Éthier, agente	Corp. Dévelop. économique	Moonbeam
6	Denis Bérubé, directeur	RDÉE Ont./SADC Nor. Claybelt	Kapuskasing
7	Nicole Guertin, directrice générale	Direction Ontario	Kapuskasing
8	Danielle Coulombe	Université de Hearst	Hearst
9	Murielle Turcotte, conseillère municipale	Moonbeam	Moonbeam
10	Claire Taylor, coordonnatrice	Centre Culturel Léonard	Moonbeam
11	Edouard Landry, planificateur	Min. Affaires municipales	Sudbury
12	Sue Perras, conseillère	Ville de Smooth Rock Falls	Smooth Rock Falls
13	Isabelle, Picard, enseignante français	É. S. catholique de Hearst	Hearst
14	Gilles Fortin, conseiller	Canton de Fauquier-Stirckland	Fauquier
15	Joey Tremblay, directeur	É.S. catholique Cité des Jeunes	Kapuskasing
16	Linda Lallier, conseillère municipale	Municipalité d'Opasatika	Opasatika
17	Linda Tremblay, conseillère municipal	Municipalité d'Opasatika	Opasatika
18	Melodee Dagenais, assistante	Développement économique	Ville de Kapuskasing
19	Katrina Carrera, conseillère municipale	Ville de Hearst	Ville de Hearst
20	Jacques Caroll	ACFO	Kirkland Lake
21	Lise Lavoie	Centre rég. des loisirs cult. Inc.	Kapuskasing
22	Yvon Côté, animateur d'atelier	Forum Kapuskasing (AFMO)	Kapuskasing
23	Jim Mangan, animateur d'atelier	Forum Kapuskasing (AFMO)	Kapuskasing
24	Gary Scripnick, conseiller municipal	Conseil municipal	Timmins
25	Shana Verrier	Corp. Dév. économique	Hearst
26	Lina Payeur, directrice	Conseil des Arts	Hearst
27	Denis Pommainville, président AFMO (& maire)	AFMO (& municipalité La Nation)	Ottawa
28	Monica Gattinger, professeure agrégée	Université d'Ottawa	Ottawa
29	Anita Brunet-Lamarche, cons. régionale	Ministère de la Culture Ontario	Ottawa
30	Jacques Lortie, directeur général p.i.	AFMO	Ottawa
31	Nicole Fortier, consultante (directrice du projet)	AFMO	Ottawa

Annexe D

Liste des participants le jeudi 29 mars 2007 à Orléans (MIFO)

FORUM EN FRANÇAIS
 PLANIFICATION CULTURELLE MUNICIPALE, POLITIQUES CULTURELLES MUNICIPALES
 ET PROMOTION DE LA CULTURE FRANCOPHONE EN ONTARIO

Liste en date du jeudi 29 mars 2007

No	Nom et titre	Organisme	Ville
1	Samy Khalid, directeur général	ROPFO	Ottawa
2	Frédéric Julien, directeur général	Réseau Ontario	Ottawa
3	Nicole Geoffrion, directeur général	Centre Cult. «Trois pts pts»	Cornwall
4	Linda Lauzon, directrice générale	Soc. franco-ont.d'hist.et gén.	Ottawa
5	Marie-Claude Doucet, directrice générale	MIFO	Orléans
6	Gilles Laporte, président	MIFO	Orléans
7	Francine Brisebois, consultante	Centre cult. Conseil vie franç.	Cornwall
8	Jean-Yves Lalonde, représentant AFMO (&maire)	AFMO (& Conseil municipal)	Alfred-Plantagenet
9	Jean Levergneux, directeur	Parcs,loisirs,cult.et serv. com.	Russell
10	Céline Guitard, superviseur	Programmation de la ville	Russell
11	Jeanne Charlebois, maire	Conseil municipal	Hawkesbury
12	André Chamailard, conseiller	Conseil municipal	Hawkesbury
13	Jean Comtois, vice-président	AFO	Ottawa
14	Jeannine Legault, Conseil d'administration	Fondation Franco-ontarienne	Ottawa
15	Audrey-Maude Southière, Secteur des arts	Ministère de la Culture Ont.	Toronto
16	Paule Doucet, consultante	Doucet associés	Ottawa
17	Hélène Latérière, directrice, prestation services	Min.Culture, Gouv du Québec	Québec
18	Brigitte Jacques, directrice rég. Montérégie	Min. Culture, Gouv Québec	Québec
19	Gertrude Lapointe, journaliste	VIVRE Plus (FAFO)	Ottawa
20	Nicole Sauvé, directrice générale	RDÉE Ontario	Ottawa
21	Manon Henrie-Cadieux, gestionnaire, serv. franç.	Ville d'Ottawa	Ottawa
22	Ève Cardinal, responsable des communications	Théâtre Action	Ottawa
23	Normand Fortier, consultant (animateur d'atelier)	Equinox	Ottawa
24	Claudette Boyer, consultante (animatrice d'atel.)	Equinox	Ottawa
25	Michel Rodrigue, consultant (animateur forum)	Equinox	Ottawa
26	Anita Brunet-Lamarche, conseillère régionale	Ministère de la Culture Ont.	Sudbury
27	Monica Gattinger, professeure agrégée	Université d'Ottawa	Ottawa
28	Jacques Lortie, directeur général p.i.	AFMO	Ottawa
29	Nicole Fortier, consultante (directrice du projet)	AFMO	Ottawa

-
- [1] Le Plan stratégique 2006-2009 est publié en anglais seulement.
- [2] Ministère de la Culture de l'Ontario (2007). *La planification culturelle municipale – Le développement culturel basé sur la qualité des lieux*, présentation, Forums, Kapuskasing et Orléans (Ontario), mars 2007.
- [3] Ministère du Patrimoine canadien. http://www.pch.gc.ca/index_f.cfm
- [4] Statistique Canada (2005), *Dépenses publiques au titre de la culture: tableaux de données*, no 87F0001XIF au catalogue, Ottawa : Statistique Canada : Division des institutions publiques et la Division de la Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Octobre et Statistique Canada (2005), *Statistiques démographiques annuelles 2004*, catalogue 91-213-XIB, ISSN 1480-8803, Ottawa, Statistique Canada: Division de la démographie, Mars.
- [5] Ibid.
- [6] Ibid.
- [7] Le compendium se trouve au <http://www.culturalpolicies.net/web/index.php>
- [8] Voir, par exemple, Richard Florida (2002) 'The Rise of the Creative Class-Why Cities Without Gays and Rock Bands are Losing the Economic Development Race,' *The Washington Monthly*, May. Disponible au <http://www.washingtonmonthly.com/features/2001/0205.florida>
- [9] Voir, par exemple, Meric S. Gertler, Richard Florida, Gary Gates, Tara Vinodrai (2002) *Competing on Creativity: Placing Ontario's Cities in North American Context*, A report prepared for the Ontario Ministry of Enterprise, Opportunity and Innovation and the Institute for Competitiveness and Prosperity, November. Disponible au [http://www.utoronto.ca/progris/Competing%20on%20Creativity%20in%20Ontario%20Report%20\(Nov%202022\).pdf](http://www.utoronto.ca/progris/Competing%20on%20Creativity%20in%20Ontario%20Report%20(Nov%202022).pdf)
- [10] Ministère de la Culture de l'Ontario. <http://www.culture.gov.on.ca/french/about/index.html>
- [11] Ministère de la Culture de l'Ontario. <http://www.ijcan.org/on/legis/loi/o-18/20061120/tout.html#BK34>
- [12] Office des affaires francophones. <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi.html>
- [13] Gouvernement du Québec (2001), *Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale*, Regroupement québécois du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications. Sa réalisation a été rendue possible grâce à l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de la Métropole et du Ministère de la Culture et des Communications. 69 p.
- [14] Le Réseau des villes créatives du Canada (2007). *Cartographie des ressources culturelles et Trousse de planification culturelle*. <http://creativecity.ca/> (La version française du document sera disponible au printemps 2007.)
- [15] Il arrive qu'une municipalité décide d'élaborer une politique culturelle pour un secteur d'intervention en particulier, comme par exemple, pour le développement de l'industrie du film. À ce moment-là, les éléments du point 3.4 sont adaptés au secteur en question.
- [16] Conseil interculturel de Montréal (2005). Avis sur la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, p. 4.
- [17] Dans ce guide-ci, la francophonie ethnoculturelle est intrinsèque à la culture francophone en Ontario.
- [18] Colloque sur les arts, la culture et la ville. Site Internet préparé par Théâtre Action : <http://colloque.virtuo.ca/fr/21.html>, consulté en mai 2007

